



CAP 2022

*Expliqué aux nuls**

(* à ceux qui croient encore au service public)

Pour réformer et moderniser le service public (comprendre faire des économies), un collège d'experts (en quoi ?) s'est réuni pour réfléchir (???) sur l'évolution et la transformation de l'administration au travers de 22 propositions.

Seules les propositions et mesures qui visent essentiellement l'administration générale et les Finances sont présentées. Les propositions 16, 17, 18, 19, 20 et 21 visent le secteur de la santé et de l'éducation.

Proposition 1

Refonder l'administration autour de la confiance et de la responsabilité

Réformes proposées :

→ Ne plus faire du ministre le chef de son administration. Sa fonction se limitera uniquement à un rôle de contrôle de bonne exécution. La partie opérationnelle est confiée à un *manager* qui dispose pour ce faire d'un mandat d'une durée de 5 ans, renouvelable selon l'objectif à atteindre.

Ce qu'il faut comprendre :

Le ministre devient le « Président » de son administration. Il confie la gestion managériale à son Directeur général. En clair, on reprend le fonctionnement d'une entreprise pour gérer un service public !

→ Rendre plus souple la gestion des ressources humaines en passant d'un système de plafond d'emploi autorisé et gestion des effectifs par un « pilotage par la masse salariale ».

Ce qu'il faut comprendre :

Plus de concours d'entrée et d'augmentation (généralisée) du point d'indice qui disparaît de surcroît. Le manager est libre de recruter (par voie contractuelle) en fonction de ses besoins et au niveau de salaire qu'il décide en fonction de la nature des fonctions, des qualifications, de l'offre et de la demande...

→ « Permettre l'innovation et engager les managers à être force de proposition ».

Ce qu'il faut comprendre :

Autoriser le manager à interagir sur l'exécution des missions du service public de manière unilatérale. Pour ce faire, une part variable sera intégrée à la rémunération pour encourager la performance... Quant aux agents, ils ne sont là que pour exécuter alors même que l'entreprise privée prône maintenant l'intéressement aux résultats de l'entreprise. Bref, une fois encore l'administration sera source d'inégalité salariale entre agents.

→ « Passer d'une logique de contrôles a priori à une logique de contrôles a posteriori recentrés et plus efficaces ».

Ce qu'il faut comprendre :

Moins de contrôle mais plus de sanctions ! En clair, tant que ça va, tout va bien, mais le jour où l'agent fait une erreur, il risque de graves sanctions en l'absence de contrôles intermédiaires qui permettent de « rattraper le coup ».

→ « Sortir d'une culture de la norme (...) Pour aller encore plus loin, nous avons identifié cinq ministères clés où la grande majorité des missions pourrait être confiée à des opérateurs ».

Ce qu'il faut comprendre :

On autorise enfin les agents expérimentés et spécialisés dans leur domaine à disposer d'une souplesse dans l'exécution du service public en fonction de contraintes locales tout en respectant le principe d'égalité devant le service public. Non, pas du tout. On crée de la disparité et une rupture d'égalité : on autorise une application « locale » d'une politique nationale en fonction d'intérêts économiques (selon quels critères ???) via un opérateur privé sous contrôle réduit d'une administration centrale, laquelle est déchargée de l'exécution de son service public.

Exemple :

« pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la politique des formations supérieures, la stratégie nationale de recherche et la tutelle des organismes de recherche continueraient à être assurés par l'administration centrale alors que l'ensemble des autres missions seraient prises en charge par des agences ».

Proposition 2

Bâtir un nouveau contrat social entre l'administration et ses collaborateurs

Réformes proposées

→ Offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics et leur donner des marges de manoeuvre accrues dans leur politique de recrutement.

Ce qu'il faut comprendre :

Détruire le statut général de la fonction publique pour le remplacer par un « statut light » (du sucre mais sans fonctionnaire:). En clair, l'agent public devient un contractuel de l'Etat pour une durée limitée (comme pour l'armée, contrat de 5 ans ?). Plus de rémunération par cadre d'emploi ni grille indiciaire, mais au cas par cas en fonctions de critères (lesquels ? Emploi, formation, je connais bien mon chef....). Une fois mon contrat terminé ou si ma « mission » vient à se terminer, l'État dans sa grande bonté m'offre une reconversion professionnelle (c'est sûr qu'un professeur de français après 15 d'enseignement fera un excellent boucher !).

→ Encourager le dialogue social de proximité

Ce qu'il faut comprendre :

Le manager, en tant que chef de sa direction (comprendre le chef d'une direction régionale) peut directement négocier avec les partenaires sociaux sur la vie (et mort) du service public dont il a la direction locale. En clair, il peut négocier des accords dérogatoires et fixer les conditions d'emplois (mobilité, rémunération, promotions...). En clair, c'est votre chef par délégation qui décidera si vous méritez votre salaire, son montant et si vous pouvez être promu. Il décidera aussi de votre lieu d'affectation si une mobilité s'impose... Bref, vous avez intérêt à AIMER votre chef et à lui faire SAVOIR.

→ valoriser davantage les agents publics qui ont fait le choix d'aller servir dans des zones difficiles.

Ce qu'il faut comprendre :

Comme aujourd'hui avec le système des primes versés aux agents qui exercent dans les quartiers difficiles. Apparemment, ce système serait valorisé. ENFIN UNE BONNE MESURE !!! (j'y croyais plus !).

→ mieux accompagner les agents dans leurs évolutions professionnelles

Ce qu'il faut comprendre :

Les CAP ne sont plus des organes de gestion carrière paritaire, mais des « conseils de classes » pour les mauvais élèves (agents). Si un agent est en échec sur son poste, il passe devant sa CAP locale pour se voir proposer un poste qui correspond mieux à ses qualifications. En clair, on lui laisse une dernière chance avant d'être viré (étant entendu que l'agent est contractuel).

Proposition 3 et 4

Investir dans le numérique pour offrir un service public augmenté, plus efficient et qui réinvente ses relations avec les usagers.

Assurer le « dernier kilomètre » du service public dans un monde numérique

Ce qu'il faut comprendre

Sans détailler chaque proposition, en clair l'administration doit devenir une e-administration avec une dématérialisation des procédures et services de 100 %. Effectivement ça simplifie le service public quand ça fonctionne bien et que votre dossier ne présente aucune complication.

Petit rappel : qui a demandé une nouvelle carte grise récemment ?

Les propositions 5 à 14 n'impactent pas la douane sauf la mesure 15 qui nous concerne exclusivement.

Proposition 15

Simplifier et diminuer le coût du dispositif de recouvrement des prélèvements obligatoires

Réforme proposée

→ simplifier le droit fiscal et social pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de notre système de prélèvements obligatoires et renforcer notre attractivité.

→ renforcer l'efficacité des organismes en charge du recouvrement.

Ce qu'il faut comprendre

Fin du réseau comptable pour la Douane ! Le recouvrement est transféré (avec les agents ?) à la DGFIP et l'URSSAF récupère tout le recouvrement de la fiscalité « sociale » avant la création d'une agence unique. Agence unique qui regroupera le recouvrement comptable de la DGFIP et de l'URSSAF, de seulement l'URSSAF qui deviendra une agence... ?? Bref, sur ce point le rapport n'est pas clair.

On supprime également les « petites taxes » (la Douane est concernée). Le rapport le formule ainsi en page 85 : "*supprimer les petites taxes, complexes à collecter et au rendement faible*" et "*transfert du recouvrement de l'ensemble des taxes à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) alors qu'aujourd'hui la direction des douanes (DGDDI) en recouvre certaines.*" Si on rapproche cette mesure de la liste des 23 taxes dont la recette annuelle est inférieure à 150 M€, recensées par la DG, et du discours du ministre évoquant la suppression de 25 "petites taxes", **on obtient l'amputation intégrale de la mission fiscale et comptable de la douane**

La proposition 22 qui préconise de « faire payer directement l'utilisateur de certains services publics ». Quid du paiement de l'impôt qui pour rappel finance l'État et les services publics ?

Ces propositions vont clairement dans le sens d'une privatisation du service public lequel se transforme en entreprise privée dotée d'agents privés qui répondent à des missions de services publics qui s'appliqueront de manière disparate en fonction des intérêts locaux (sociaux, économiques....). Bref, une société de service dans laquelle quoi qu'il arrive l'administré devra mettre la main à sa poche pour se payer « son service » public avec en parallèle le paiement d'un impôt qui financera.... On se demande.